



## Changement de colocataire particulier

Par **Camille Angibaud**, le **25/02/2017** à **00:03**

Bonjour,

Je reviens sur ce site car beaucoup d'entre vous m'ont apporté des réponses.

Voici ma situation :

Je vis en ce moment avec mon meilleur ami qui est aussi mon colocataire. Nous devons quitter notre logement fin mai. Cependant, c'est maintenant plus arrangeant pour moi de rester dans l'appartement jusqu'en septembre. Ma copine, qui revient de l'étranger pour quelques mois, m'a proposé de venir habiter dans mon appartement à la place de mon colocataire pour que je puisse garder cet appartement.

Voilà mes questions :

- Je loue mon appartement via un particulier. Comment lui dire la chose ? Doit-on faire un avenant au bail ? Dois-je payer des frais ? Est-ce possible de changer aussi facilement de colocataire ?

Et aussi, qu'en est-il par rapport à la CAF ? Car moi je touche la CAF, mais pas mon colocataire actuel. Seulement ma copine devrait pouvoir toucher la CAF. Faut-il qu'elle fasse la demande directement mais que moi aussi je précise que j'ai changé de colocataire ? Dans ce cas là me faudra-t-il juste une photocopie de l'avenant du bail ou d'autres papiers ?

Voilà, tant de questions que je me pose et je voulais avoir l'avis de plusieurs personnes avant de me lancer dans les démarches ou bien tout simplement de demander à ma propriétaire (qui a l'air assez arrangeante).

Merci de votre compréhension.

Par **Camille Angibaud**, le **25/02/2017** à **09:26**

Bonjour,

Très bonne remarque, c'est ce que j'ai oublié de préciser!  
Nous avons un seul bail pour deux !

Par **Camille Angibaud**, le **25/02/2017** à **17:47**

D'accord, merci pour votre réponse. Donc pensez-vous que si elle accepte, elle doit donc faire un avenant quand mon colocataire lui donnera son préavis?